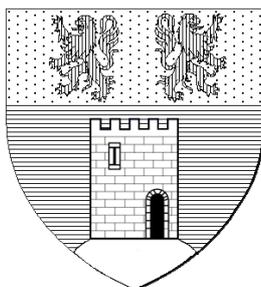


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, BERNARD Daniel, COURNEDE Mathieu, DE CARLO Roger, LAUGIER Robert, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

Absents : néant

Le Maire ouvre la séance à 20 H 30 en rappelant brièvement les faits marquants intervenus depuis la dernière réunion.

Maurice DUNEVON, ancien Maire, est décédé. Plusieurs hommages lui ont été rendus au cours de cérémonies civiles ou religieuses le 12 novembre.

Le marché de Toussaint qui devait clôturer la saison ne marquera qu'une étape. Certains producteurs souhaitent poursuivre leur activité. Un accord est donné pour un marché qui devient permanent.

Le marché de Noël du 13 décembre 2014 se prépare.

Établi le : 02/01/2015

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

La commémoration du 11 novembre s'est déroulée en collaboration avec Ballons en présence des pompiers, des anciens combattants, de Paul ARNOUX et Pascal BLANC. A l'occasion du centième anniversaire de l'entrée en guerre le parcours des morts pour la France a été évoqué en présence de représentants de leurs familles. La participation était importante. La cérémonie était bien organisée par Robert LAUGIER, conviviale et réussie.

Jean-Luc GAUCHER, chef du service d'aide aux communes du Conseil Général prend d'autres fonctions et fera ses adieux lors du Comité cantonal de programmation du 10 décembre à 10 H 00 à Ballons.

L'agrément de l'État pour opération d'amélioration du logement locatif vient d'être transmis. La commune bénéficiera pour la réhabilitation du logement de l'école d'un taux de TVA ramené à 5.5 % et d'un prêt aidé.

Suite au dernier conseil, le cahier de liaison avec les employés a été mis en place.

Les chaines de l'ancien tracteur ont été vendues à un entrepreneur de Saint-Julien-Vocance en haute Ardèche pour le prix de 220 € frais de transport compris.

Marie-Claude BLANC a adressé sa cessation d'activité pour la gérance du bistro « Le Relais de la Tour » au 1^{er} décembre 2014.

Le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour : matérialisation d'un emplacement handicapé et poursuite des activités du bar au-delà du 1^{er} décembre 2014

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 OCTOBRE.

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS.

Hangar communal : l'ossature est réalisée. Le bardage sera installé début décembre. L'acte administratif de vente est rédigé. Le Maire recevant l'acte, Sylvie LAMBERT est mandatée pour signer pour le compte de la Commune. Une délibération sera prise l'autorisant.

École : les travaux avancent. Sylvie LAMBERT procède régulièrement à des points sur l'état d'avancement du chantier.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

3- PÔLE MULTISERVICE.

Le Maire rappelle qu'il a été demandé lors du dernier conseil à chaque conseiller de réfléchir sur le projet de multiservices en termes de nature et de localisation. La fermeture du bar donne encore plus d'urgence à la situation.

Il est procédé à un tour de table. Sur la base de ces échanges un consensus se dégage sur un projet évolutif. Dans un premier temps il pourra être procédé au cloisonnement d'une partie de l'agrandissement de la salle des fêtes pour le multiservice et à l'aménagement de l'abri bois pour une petite cuisine en vue d'offrir de la restauration rapide de nature à donner plus de viabilité à l'opération.

L'esquisse du projet sera présentée et débattu avec la population au cours d'une réunion publique fixée au 6 décembre 2014.

4- SUPPRESSION DE L'ASTREINTE EN NUIT PROFONDE : COURRIER DU DR BEAUME.

Suite au courrier d'alerte de Christian BEAUME, le maire a adressé un message de soutien à Jean MOULLET, maire de Séderon, pour indiquer que maintenant seule une action forte pourrait être envisagée (comme la démission des conseils municipaux) pour infléchir la position de l'Agence Régionale de Santé.

Une rencontre doit avoir lieu entre le Président du Conseil Général, Didier GUILLAUME et Marisol TOURRAINE, Ministre de la santé.

Jean MOULLET informera les communes du résultat obtenu ;

5- PHOTOVOLTAÏQUE.

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme (SDED) a transmis une offre de service de la société WATT GROUP qui installe des panneaux solaires. Il s'agit d'équipements de taille modeste pour 9 Kwatts sur 65 m² de toiture, le tout exploité par la société sur la base d'un contrat de 20 ans moyennant un loyer annuel de 300 € par toiture pour les collectivités locales (430 € pour les particuliers).

Au bout de 20 ans, soit la commune demande la remise en état, soit la cession gratuite et continue l'exploitation pendant les 10 ans restants (rapport estimé entre 15 et 18 000 €).

Tous les travaux sont supportés par WATT GROUP. Le changement de l'onduleur s'effectue tous les 10 ans, le coût est estimé à 2 000 €. Seul le deuxième remplacement serait à la charge de la commune si elle décide de récupérer les panneaux au terme du contrat.

Contact a été pris. Monsieur KRIEF et son assistante se sont rendus sur place le 7 novembre 2014 pour étudier la mise en place de panneaux photovoltaïques.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Trois sites sont exploitables après visite des lieux : la mairie, le hangar communal et l'école.

La Commune n'a rien à payer, il lui suffit de délibérer et de procéder à la déclaration de travaux.

La question est mise aux voix. Une unanimité de dégage pour la réalisation des trois installations. Le maire est mandaté pour régulariser la convention.

(délibération n°2014-49)

6- INDEMNITÉ DE CONSEIL ET DE BUDGET ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR.

L'indemnité due à la Trésorière est calculée par les services fiscaux. S'agissant d'une délibération de pure forme, elle est adoptée à l'unanimité.

(délibération n°2014-50)

7- QUESTIONS DIVERSES.

Station d'épuration : le SATESE a transmis le compte rendu de sa dernière visite et du bilan 24 heures. Les résultats sont satisfaisants.

Emplacement du car et ramassage scolaire : le Conseil Général va procéder à la modification des indicateurs erronés qui figuraient sur le panneau ainsi qu'au marquage au sol (zébras jaune).

Voirie : Monsieur Gaston AMIC se plaint de l'état de la voirie sur le Chemin du Château. La réfection de ce chemin est prioritaire. La Commune est dans l'attente du montant de la subvention 2015 qui sera annoncé par le Conseil Général le 10 décembre prochain.

Un miroir de sécurité sera installé à l'angle du Chemin de la Pinié.

Emplacement handicapé : accord est donné pour la matérialisation d'un emplacement handicapé (probablement Place de la mairie)

Poursuite du bar : la cessation d'activité de Marie-Claude BLANC va entraîner le lancement d'un appel à candidature et des mesures transitoires pour maintenir l'activité du bistrot.

La date limite de transmission des candidatures est fixée au 31 décembre 2014. Il sera précisé que les candidatures porteront sur le bistrot et l'amorce du multiservice qui constituent maintenant un service global.

En attendant Michèle AMIC, qui est titulaire du permis d'exploitation, maintiendra une activité réduite au bar pour le compte de la Commune.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

la Préfecture a enregistré la démission du **Comité des Fêtes**. Se pose la question de l'affectation de l'actif. Une nouvelle réunion en vue de la relance du Comité sera programmée pendant les vacances de Noël.

Chien errant : un chien errant pose des problèmes, notamment au niveau des conteneurs à poubelles qu'il vide régulièrement. Des photos seront prises pour la SPA afin qu'elle traite le dossier.

Une paire de **chaînes à neige** adaptée au nouveau tracteur sera achetée au Garage du Planet pour un montant de 1280,78 €. (délibération n°2014-51)

La subvention à l'association Anim'Age, association des parents d'élèves de l'école de Séderon, est reconduite à l'identique, soit un montant de 50 €. (délibération n°2014-52)

Le Luminaire demande pourquoi la subvention annuelle ne lui a pas été versée. Pour réparer cet oubli, la subvention est renouvelée au montant habituel, soit 300 €. (délibération n°2014-53)

La Communauté de Communes a commandé une étude sur les conséquences de la fusion des communautés de communes à l'échelle d'une partie du Pays Sisteronais-Buech. Elle a lancé une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat ainsi qu'un Système d'Information Géolocalisé (SIG).

Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a donné son avis favorable pour la suppression du poste de secrétariat de mairie à 16 heures par semaine, suite à la création d'un même poste à 20 heures hebdomadaires. L'officialisation de la suppression du poste se fait par une délibération de pure forme. (délibération n°2014-54)

L'acquisition d'un défibrillateur est mise à l'étude et confiée à Monique AUDIBERT-GIBIER.

La Salle des Fêtes sera baptisée « salle Maurice DUNEVON ».

L'état des restes à recouvrer (créances à récupérer par la commune sur des contribuables défaillants) est examiné à huis clos.

Le barnum sera installé pour le Marché de Noël du 13 décembre, puis sera prêté à Barret-sur-Méouge pour leur marché du 20 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 0 H 05.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet